

Reçu le 16/01/2026 **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT**

Séance du 15 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15      Quorum : 8      Présents : 10      Votants : 11      Procurations : 1      Absents : 4

Date de convocation : 9 janvier 2026

Date d'affichage : 9 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze janvier à 18h00,

Le Conseil Municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Etaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Claude AROCAS, Michèle BARASCUD, Yvan BOUAT, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Magali COULET, Christian JULIAN.

Étaient absents : Lionel CAYRON, Virginie GOVIGNON, Paulette FOURNIER, Sabine THOMAS

Représentés :

- Jean-François GALLIARD représenté par Yvan BOUAT

Objet : Budget principal 2025 – Décision modificative n° 3

**Délibération n° 2026-02**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Code général des collectivités territoriales prévoit que les prévisions inscrites au Budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante qui votent des décisions modificatives.

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante sur le budget principal de la commune :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 6411 : Personnel titulaire	1 680,00 €			
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>1 680,00 €</b>			
D 7391112 : Degrévement de taxe d'habitation sur les loyers		1 680,00 €		
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>		<b>1 680,00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>1 680,00 €</b>	<b>1 680,00 €</b>		
<b>Total Général</b>		0,00 €		0,00 €

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal :

- **Adopte** la décision modificative n° 3 portant modification du budget principal telle que présentée par Monsieur le premier adjoint chargé des finances.

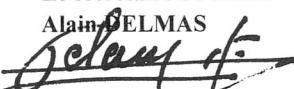
**Délibération adoptée à 11 voix pour.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

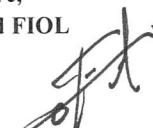
Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 15 janvier 2026.

Le secrétaire de séance

Alain DELMAS  


Le Maire,  
Richard FIOL



16 JAN. 2026

Transmis au représentant de l'Etat le : .....

Publié le : ..... 16 JAN. 2026 .....

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet : <https://www.telerecours.fr>

Reçu le 16/01/2026

12168

Code INSEE

45000 - COMMUNE DE NANT

Commune

DM 2025

COM

## ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES : Pour 11

Contre 0

Abstentions 0

Date de convocation : 09/01/2026

Présenté par le Maire

A Nant, le 15/01/2026

Le Maire

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session

A Nant, le 15/01/2026

Le Conseil Municipal



AROCAS Claude

BARASCUD Michèle

BOUAT Yvan

CAYRON Lionel

CHARALAMBOS Jean-Pierre

COULET Magali

DELMAS Alain

FIOL Richard

FOURNIER Paulette

FRENEHARD Anne-Marie

GALLIARD Jean-François

GOVIGNON Virginie

JULIAN Christian

THOMAS Sabine

VERNHETTES Michel

Certifié exécutoire par le Maire

, compte tenu de la transmission en

préfecture, le

16 JAN. 2026

16 JAN. 2026

A

Nant

, le 15/01/2026